

# DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 19 février 2016

## La Prévention à La Réunion



Caisse Générale  
de Sécurité Sociale  
de La Réunion

[www.cgss.re](http://www.cgss.re)

Contact presse : Mme Suzanne BOUNEA - Responsable Service Communication  
0262 40 33 70 - [suzanne.bounea@cgss.re](mailto:suzanne.bounea@cgss.re)

# SOMMAIRE

Introduction

## La CGSS, acteur majeur de la Prévention à La Réunion

Acteur majeur de la prévention pour les jeunes, les femmes enceintes, les assurés, les retraités et les publics fragiles, la CGSS met en place chaque année de nombreuses actions de prévention.

3 domaines d'intervention :

SANTE \_\_\_\_\_ p 3

SOCIAL \_\_\_\_\_ p 7

ENTREPRISES \_\_\_\_\_ p 9

# SANTÉ

En 2014, plus de 120 000 réunionnais ont bénéficié d'une offre de prévention Santé de la CGSS.

Au cours des 10 dernières années, la prévention et l'information des assurés, acteurs clé du système, se sont imposées comme une priorité pour pérenniser le système de santé.

Assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie développe des actions de prévention ciblées en fonction de l'âge (Examen bucco-dentaire, contraception d'urgence) ou du risque d'exposition à une maladie (grippe, cancer du sein, du colon, ...). Elle assure également l'accompagnement des assurés en proposant une offre innovante de services en santé intervenant sur les déterminants de santé et les parcours de soins.

Le service Prévention Santé de la CGSS assure le déploiement ces dispositifs de prévention et des services en santé de l'Assurance Maladie.

## Les dispositifs de prévention

### 1 - Examen Bucco-Dentaire, programme M'T Dents

Le dispositif de prévention bucco-dentaire offre aux enfants âgés de 6, 9 12, 15 et 18 ans un examen de prévention au sein du cabinet dentaire de leur choix, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Il répond à deux objectifs :

- favoriser un contact précoce avec le chirurgien-dentiste
- instaurer des rendez-vous réguliers aux âges les plus exposés au risque carieux.

Pour accompagner ce dispositif vers les publics les plus éloignés du soin, des actions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire sont menées dans les établissements scolaires faisant partie du Réseau d'Education Prioritaire (REP +).

Ainsi, chaque année, 5 classes de CP bénéficient d'un suivi personnalisé c'est-à-dire qu'à l'issue de la séance de sensibilisation collective, les familles sont accompagnées, s'il y a lieu, par le dentiste conseil jusqu'à la réalisation de l'EBD et des éventuels soins consécutifs.



*Nombre de bénéficiaires d'un EBD en 2014 : 10 994, soit 19,54% des 56 263 enfants invités.*

*Coût de la prise en charge EBD en 2014, à la Réunion (actes + actions locales): 593 302,95 €.*

### 2 - Dépistages organisés des cancers du sein et du colon

Certains cancers peuvent être dépistés tôt et la prise en charge qui en découle est de ce fait moins agressive et laisse aux patients de meilleures chances de guérison. Ce constat a amené L'Assurance Maladie et l'Etat à prendre en charge le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du colon. A la Réunion, c'est la structure de gestion « Run Dépistages » qui assure l'organisation et la coordination de ces dépistages organisés.

#### - Le dépistage organisé du cancer du sein

Il s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans qui sont invitées tous les 2 ans à réaliser une mammographie. Cet examen est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Le taux de participation au dépistage du cancer du sein pour 2014 à la Réunion est de 53,2%.



*Nombre de femmes dépistées en 2014 à la Réunion : 28 349*

*Coût de la prise en charge du dépistage organisée du cancer du sein en 2014, à la Réunion : 1 500 000 €.*

#### - Le dépistage organisé du cancer colorectal

Ce dépistage permet aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans de bénéficier gratuitement, tous les deux ans, d'un test de détection. Depuis juin 2015, le test immunologique est venu remplacer le test au gaïac.



*Nombre de bénéficiaires du dépistage du cancer du colon en 2014 à la Réunion : 20 826 (23,3% de la population invitée).*

*Coût de la prise en charge du dépistage organisé du cancer du colorectal en 2014, à la Réunion : 325 875,40 €.*

### 3 - VAG (vaccination anti-grippale)

La vaccination antigrippale est recommandée chaque année pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques
- les femmes enceintes (quel que soit le trimestre de la grossesse)
- les personnes obèses
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge
- l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque grave
- les professionnels de santé libéraux en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère.

Pour toutes ces personnes, le vaccin est pris en charge à 100% pendant la campagne de vaccination (qui a lieu d'avril à août pour l'hémisphère sud).

En 2014, on compte 33 600 bénéficiaires de la vaccination, soit un taux de couverture vaccinale de 32%.  
Coût de la prise en charge VAG en 2014 à la Réunion : 99 210,64 €.

### 4 - Vaccination ROR (Rougeole, Oreillon, Rubéole)

La vaccination ROR est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour tous les enfants jusqu'à 17 ans inclus (2 injections).

Nombre de bénéficiaires du vaccin ROR à la Réunion en 2014 : 26 121 (dont 75% d'enfants de 0 à 2 ans).  
Coût de la prise en charge ROR en 2014 à la Réunion : 165 643,36 €.

### 5 - Contraception d'urgence

La contraception d'urgence est délivrée gratuitement et anonymement aux mineures (dans les officines).

Nombre de bénéficiaires de la contraception d'urgence en 2014 à la Réunion : 10 166  
Coût de la prise en charge de la Contraception d'Urgence en 2014 à la Réunion : 84 071,40 €.

### 6 - Sevrage tabagique

L'Assurance Maladie accompagne l'arrêt du tabac. Elle prend en charge, sur prescription médicale établie par un médecin ou une sage-femme, les traitements par substituts nicotiniques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) à hauteur de 50 € par année civile et par bénéficiaire.

Ce forfait est de 150 € pour :

- les femmes enceintes
- les jeunes de 20 à 25 ans
- les jeunes de 25 à 30 ans
- les bénéficiaires de la CMU complémentaire
- les patients en ALD cancer.

Nombre de bénéficiaires en 2014 : 141  
Coût de la prise en charge du sevrage tabagique en 2014 à la Réunion : 8 462,97 €.

## 7 - Accompagnement de la femme enceinte

Cette action entre dans le cadre du parcours attentionné Maternité. L'Assurance Maladie accompagne les femmes enceintes les plus fragiles, et cible les mineures et les femmes en situation de vulnérabilité sociale. Des ateliers collectifs leur sont proposés afin de leur apporter des informations précises et pratiques sur le suivi de la grossesse et de la période post natale, conseils en santé, prise en charge de leurs soins par l'assurance maladie (ouverture des droits, indemnisation du congé maternité, paternité), allocations familiales versées.....Ces ateliers sont co-animés avec la CAF et un professionnel de santé.

Cette action est en cours de finalisation. Une demande de dotation sera adressée à la CNAMTS pour l'exercice 2016 (pas de financement en 2015).

## 8 - TROD

L'Assurance-Maladie finance la mise en place d'une offre de dépistage communautaire par TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) du VIH-Sida, qui s'adresse aux publics :

- qui se font dépister régulièrement mais pour lesquels la proposition de dépistage par le milieu communautaire et notamment par des pairs doit permettre une meilleure appropriation de l'information conseil qui leur est délivrée à cette occasion,
- qui ne se font pas dépister pour des raisons diverses (publics non identifiés comme étant à risques, vivant dans des territoires isolés, en situation de précarité faisant que les personnes ne se soucient pas de leur état de santé).

3 associations sont financées dans ce cadre : RIVE, ARPS, SID'AVENTURE.

Nombre de bénéficiaires du TROD à la Réunion en 2014 : 1 260  
Coût de la prise en charge des TROD en 2014 à la Réunion : 25 650,00 €.

## 9 - TDR

L'Assurance Maladie se mobilise pour préserver l'efficacité des antibiotiques et lutter contre le développement des résistances bactériennes. Elle met gratuitement des tests de diagnostic rapide (TDR) de l'angine à la disposition des médecins libéraux généralistes, pédiatres et ORL.

En 2014, 260 médecins ont commandé des TDR.  
Coût de la prise en charge des TDR en 2014 à la Réunion : 25 123,22 €.

## 10 - AMT

Pour confirmer le diagnostic d'hypertension artérielle (HTA), éviter l'hypertension artérielle « blouse blanche » et réduire les traitements médicamenteux inutiles, la Société Française d'Hypertension Artérielle recommande de mesurer la pression artérielle en dehors du cabinet médical pour confirmer le diagnostic d'HTA permanente. L'Assurance Maladie offre à tous les médecins généralistes la possibilité de commander un tensiomètre d'auto-mesure (pris en charge intégralement par l'AM) à mettre à la disposition des patients.

A fin octobre 2015, 553 médecins avaient commandé leur tensiomètre.  
Coût de la prise en charge des AMT en 2014 à la Réunion : 36 640,78 €.

## Les Services en santé

### 1 - Sophia

Conçu par l'Assurance Maladie, sophia est un service d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques. A la Réunion le service s'adresse aux patients diabétiques.

Le service sophia apporte une aide, un soutien personnalisé aux patients en fonction de leurs besoins et de leur état de santé, pour leur permettre de mieux vivre avec leur maladie. Il s'agit d'encourager les adhérents à avoir de nouveaux réflexes dans leur vie quotidienne, à faire évoluer leur comportement en les rendant plus autonomes dans la gestion de leur maladie.

Le service sophia accompagne 7 168 personnes diabétiques à la Réunion à fin 2014 (8 040 à fin octobre 2015).



### 2 - PRADO (programme d'accompagnement du retour à domicile)

Le programme consiste en la mise en relation du patient avec un (ou plusieurs) professionnel(s) de santé libéral(aux) en coordination avec le médecin traitant qui le prend(nent) en charge au retour à domicile, dès que l'hospitalisation n'est plus jugée nécessaire par l'équipe soignante.

#### > Volet Maternité

Ce programme consiste en la mise en relation de la maman avec la sage-femme libérale de son choix qui l'accompagnera à la sortie de la Maternité. Le Conseiller d'Assurance Maladie propose également divers services administratifs, notamment le rattachement du bébé sur la carte-vitale des parents.

L'offre de service PRADO est proposée dans 6 Maternités :

Le CHU site Sud depuis le 10/09/2012

La Clinique Sainte Clotilde depuis le 01/10/2012

La Clinique Jeanne d'Arc depuis le 24/10/2013

Le Centre Hospitalier Gabriel Martin (CHGM) depuis le 13/11/2013

Le CHU Nord depuis le 08/04/2014

Le GHER depuis le 01/10/2015.

Nombre de bénéficiaires du PRADO Maternité en 2014 : 2 824 mamans (taux d'adhésion de 86,73%).

#### > Volet Orthopédie

Le Conseiller Assurance Maladie propose l'adhésion au programme aux patients opérés, et jugés éligibles par l'équipe chirurgicale et les met en relation avec l'infirmier et le masseur-kinésithérapeute de leur choix. Pour favoriser le retour à domicile, l'offre de service peut également inclure un soutien à la vie quotidienne (aide-ménagère et/ou portage de repas).

L'offre de service PRADO Orthopédie est proposée au CHU Nord depuis janvier 2015.

Les travaux sont en cours pour un déploiement au GHER, au CHU Sud et à la clinique Durieux.



### 3 - Santé Active

Santé Active est un service gratuit de prévention, sur Internet, pour aider les assurés à préserver leur santé. Il est proposé à l'ensemble des assurés du Régime Général de plus de 18 ans disposant d'un compte ameli. Santé Active offre un accompagnement personnalisé, sur plusieurs mois, sur trois thématiques :

**NUTRITION ACTIVE** : un programme ciblé sur l'équilibre nutritionnel

**SANTÉ DU DOS** : un programme visant à prévenir les épisodes de lombalgies

**SANTÉ DU COEUR** : un programme de prévention des maladies cardiovasculaires.

Ce service de prévention permet aux assurés qui le souhaitent, de modifier leurs habitudes de vie, en adoptant de bons réflexes au quotidien et en favorisant les changements de comportement dans la durée.

Ce service est disponible depuis juillet 2015.



# SOCIAL

Aux termes de l'article L.752-4 5° du Code de la Sécurité Sociale, les Caisses Générales de Sécurité Sociale ont pour rôle d'exercer une Action Sanitaire et Sociale sur leur territoire en faveur de l'ensemble des salariés et des retraités.

La Direction Action Sanitaire et Sociale de la CGSS accompagne les personnes fragilisées par des problèmes de santé, de handicap et/ou par la perte d'autonomie.

La Politique d'Action Sanitaire et Sociale est définie par le Conseil d'Administration de la CGSS dans le respect des orientations nationales arrêtées dans les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) et les Contrats Pluriannuels de Gestion (CPG).

Pour accomplir ses missions et financer les actions de prévention, la CGSS reçoit une dotation annuelle de la CNAV, de la CNAMTS et de la CCMSA.

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la CGSS se traduit par :

- des actions individuelles auprès des ressortissants du Régime Général, Régime Agricole, et de la Fonction Publique d'Etat sous forme de prestations extra-légales et d'accompagnement social
- et des actions collectives.

## 1 - Politique de prévention à destination des publics jeunes

**La prévention de la santé en faveur des jeunes en situation de vulnérabilité est un axe fort dans lequel s'engage le Service Social de la CGSS.**

Acteur privilégié dans la facilitation de l'accès aux soins et dans la prévention de la santé, le Service Social CGSS a mis en place **deux parcours de prévention santé** en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans **auprès de l'Ecole de la Deuxième Chance à Saint-Denis**. En partenariat avec la Direction Santé, cette action a été menée auprès d'une vingtaine de jeunes entre juin à septembre 2015 sur plusieurs séances.

Le Service Social s'est appuyé sur la participation active de ces jeunes en tant qu'acteur de leur santé. De la diffusion d'une information générale sur la CGSS et la santé, ces jeunes de l'Ecole de la Deuxième Chance ont été amenés à produire un support de communication, afin de promouvoir l'accès aux droits et aux soins auprès de leurs pairs.

De même, des **réunions d'information collectives** à destination de ce public ont été organisées par le service social en partenariat notamment avec les missions locales en 2015.

Les actions de prévention santé se sont également concrétisées par l'organisation de **Parcours Prévention Santé à destination des publics** : jeunes mères / ressortissants du monde carcéral / fréquentant les banques alimentaires.

Parallèlement, la Direction ASS a mis en place un **comité de pilotage « Accès aux droits »**, composé de la CAF, du RSI et de la CGSS. Les publics cibles sont les jeunes de 18 à 25 ans, les personnes âgées isolées, et les travailleurs pauvres.

Sur la période 2014-2015, ce sont plus de 271 jeunes qui ont bénéficié d'actions de prévention.

## 2 - Politique de prévention à destination des publics fragilisés par la maladie ou le handicap

La politique de l'Action Sanitaire et Sociale Maladie permet de favoriser l'accès aux soins des personnes les plus fragiles et de prévenir ou de limiter la fragilisation sociale pouvant résulter de la maladie, de l'accident, du handicap, de la réduction ou de l'incapacité de travailler.

A cette fin, la Direction ASS a la **possibilité d'accorder sur son fonds d'Action Sociale Maladie**, via l'intervention du service social :

- des **prestations supplémentaires** facultatives pour les assurés et leurs familles,
- d'allouer des **aides financières exceptionnelles ou secours**. L'octroi de ces aides doit être strictement lié aux dépenses causées par la maladie, la maternité, l'accident du travail et à leurs conséquences directes dans le foyer, et des aides collectives (subvention accordée à des associations).



Par ailleurs, la **prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) constitue une mission prioritaire.**

L'objectif est de détecter précocement les assurés en arrêt maladie qui risquent de ne pas reprendre leur emploi du fait d'un problème de santé (maladie, accident du travail, handicap, invalidité, ...) et de les accompagner pour leur assurer un retour à l'emploi dans les meilleures conditions possibles soit dans leur entreprise à leur poste de travail ou à un autre poste, soit par une orientation professionnelle dans un autre secteur d'activité.

Ainsi, la Direction Action Sanitaire et sociale pilote depuis juin 2014 la cellule PDP. Cette cellule examine et gère les dossiers urgents et/ou complexes, valide les demandes d'action de remobilisation précoce pendant l'arrêt de travail et impulse une dynamique régionale en associant à ses travaux les partenaires extra-institutionnels.

Enfin, la Direction Action Sanitaire et Sociale a le projet de **regrouper toutes les aides extra-légales existantes à la sortie d'hospitalisation sous un seul et unique dispositif.**

Les objectifs sont de mieux préparer les sorties afin de diminuer les ré-hospitalisation « évitables » et d'améliorer la visibilité des prestations de sortie d'hospitalisation pour encourager leur recours.

Ces aides consistent en la prise en charge d'aides humaines, d'aides à la vie ou de conseils facilitant le retour et le maintien du patient à son domicile, et de prévenir la perte d'autonomie.

Par ailleurs, la CGSS a été invitée à participer à **plusieurs manifestations** (Miel Vert, Foire Agricole de Bras Panon, Journée Nationale de la Femme Rurale) où l'accent a été mis sur les prestations sociales (accès aux soins, prévention santé et prévention des risques professionnels...).

### 3 - Politique de prévention à destination des personnes âgées

La politique de prévention s'articule autour de 2 niveaux d'intervention :

1. **Les programmes d'actions et d'ateliers collectifs** de prévention à destination des retraités fragilisés mais toujours autonomes (ateliers passage à la retraite, prévention des chutes, nutrition, aide aux aidants familiaux, ...);

2. **Les actions individuelles à destination des retraités fragiles :**

- proposer une évaluation globale des besoins à domicile lorsque des difficultés apparaissent au quotidien afin de mettre en place un plan d'actions personnalisé (PAP)
- accompagner les retraités pour pallier les situations temporaires de fragilité comme lors de perte d'un proche, du retour à domicile après hospitalisation (ASIR, ARDH)...
- adapter le logement pour favoriser un vieillissement à domicile dans les meilleures conditions.

Parallèlement aux aides octroyées en faveur de l'adaptation de l'habitat des personnes âgées, la Direction ASS a initié un COPIL Habitat constitué des principaux partenaires du monde de l'habitat. Ce COPIL permettra d'identifier les freins à l'utilisation des aides « Habitat » et des opportunités pour formuler une proposition d'une politique rénovée en matière d'habitat à la CNAV.

Enfin, la direction ASS pilote la mise en place d'**actions de formation auprès des conseillers-retraite**. L'objectif est de permettre aux conseillers de faire passer les 1ers messages de prévention et de repérer les situations à risque (veuvage, perte d'un proche). A cette fin, une grille de fragilité a été élaborée et sera prochainement utilisée auprès des futurs retraités effectuant des démarches dans les agences Retraite afin de leur proposer un parcours attentionné.

La politique d'Action Sociale Vieillesse repose sur une collaboration étroite entre les régimes de retraite de base : le Régime Général, le Régime Agricole et le Régime Social des Indépendants.

Cette dynamique inter-régimes a pour but de renforcer l'égalité de traitement de tous les retraités, quel que soit leur régime d'appartenance et une meilleure couverture du territoire. Aussi, en juin 2014, la CGSS de la Réunion pour le Régime Général et Agricole et le RSI a constitué une structure inter-régimes sous la forme d'un **Groupe d'Intérêt Economique dénommé « Vieillesse Actif ».**

Le GIE VA s'est attelé dès sa création en fin 2014 à :

- mettre en place des ateliers de prévention sur le « Bien vieillir ». Les 1ers ateliers financés sur les thématiques « Prévention des chutes » et « Nutrition » ont démarré en décembre 2015 et toucheront plus de 3 000 retraités d'ici septembre 2016
- réaliser des évaluations globales de besoins à domicile
- piloter la construction et le déploiement de 3 modules d'ateliers de prévention
- accompagner les promoteurs à la création d'habitat intermédiaire
- accompagner les communes souhaitant obtenir le label « Ville amie des aînés ».





# ENTREPRISES

Au niveau de la Prévention des Risques Professionnels, des actions sont menées pour lutter contre :

- les Troubles Musculo-Squeletiques,
- les cancérigènes,
- les chutes de hauteur dans le bâtiment.

Le programme Quadriennal d'actions voté par les partenaires sociaux régionaux couvre 12 actions dont la prévention dans les collectivités territoriales, la prévention dans les activités du soin et de l'aide à domicile, et la prévention dans la réparation automobile.

D'autres programmes sont mis en place tels la prévention dans les TPE qui cible la réparation automobile, la maçonnerie, la restauration et le transport de marchandises, la prévention dans les parcours vers l'emploi, avec un volet important en direction des jeunes, la prévention du risque amiante, etc.

Budget d'intervention global de 2015 : 2,2 millions d'euros

Pour en savoir plus, le public externe est invité à contacter la CGSS

- > [preventionsante@cgss.re](mailto:preventionsante@cgss.re) pour la **Santé**
- > 0262 XXXXXX pour le **Social**
- > 0262 90 47 00 ou [prevention@cgss.re](mailto:prevention@cgss.re) pour les **Entreprises**

Contact presse : Mme Suzanne BOUNEA - Responsable Service Communication  
0262 40 33 70 - [suzanne.bounea@cgss.re](mailto:suzanne.bounea@cgss.re)